

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28/03/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 28 du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration convoqués le 16 mars 2023, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux et Président de la Communauté Campagne de Caux

**Présents** : Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Monsieur DELAMARE Pascal, Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme GEULIN Isabelle, Mr GIRARD Serge, Mme GONELLA Monique, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme MORISSE Nadine, Mme MOUTON Françoise, Mr VAUCHEL Benoît,

**Pouvoir** : Mme VANIER Pascaline donne pouvoir à Mme GEULIN Isabelle

**Absents excusés** : Mme BRULIN Corinne, Mr CARLIERE Frédéric, Mme MALO Véronique, Mme VANIER Pascaline, Mr MOIZAN Gérard, Mr NIEPCERON Hervé, Mr SCHLEWITZ Yvan,

**Assistait également à la réunion** : Madame MARTINEZ, responsable de la résidence

**Secrétaire de séance** : Madame MORISSE Nadine

---

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	9
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12

---

**Délibération N° 12/2023**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

## Délibération N° 12/2023

### AFFECTATION DES RESULTATS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Constatant que le compte administratif du budget du CIAS fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	373.13 €
- Un excédent reporté de :	13 366.77 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 993.64 €

Constatant que le compte administratif du budget de la résidence autonomie fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	6 986.62 €
- Un excédent reporté de :	175 867.87 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	182 854.49 €

- Un déficit d'investissement de :	3 674.80 €
- Un excédent d'investissement reporté de :	12 416.93 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	8 742.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'affecter le résultat 2022 du CIAS pour un montant de 12 993.64€ reporté en Fonctionnement
- D'affecter le résultat 2022 de la Résidence Autonomie pour un montant de 182 854.49€ reporté en Fonctionnement et pour un montant de 8 742.13 € reporté en Investissement

Fait et délibéré les jours, mois, et an que  
dessus

Extrait conforme

Le Président  
Monsieur GIRARD Serge

